



FOOT LYON RHÔNE

PV 406 DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 octobre 2018

Secrétaire Général : François LOPEZ - **Secrétaire Général Adjoint** : Serge GOURDAIN

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

➡ FELICITATIONS

Le District de Lyon et du Rhône de Football félicite les 7 clubs qui le représentent et qui sont **qualifiés** ce dernier week-end pour le 6^{ème} tour de Coupe de France.

- FC VILLEFRANCHE (N)
- AS LYON DUCHERE (N1)
- FC LIMONEST ST DIDIER (N3)
- HAUTS LYONNAIS (R1)
- FC CHASSIEU DECINES (R2)
- FC VAL LYONNAIS (R3)
- CS MEGINAND (D1)

Les rencontres du 6^{ème} tour auront lieu le week-end du 27 et 28 octobre 2018.

➡ INVITATIONS

L'AS Lyon Montchat et son Président Henri KESISIAN invite le District de Lyon et du Rhône à la soirée de Gala du cinquantenaire du club. Cette soirée aura lieu le **vendredi 19 octobre 2018 à 19h30** à la salle de la Ficelle 65, boulevard des Canuts 69 Lyon. Le DLR vous remercie pour cette sympathique invitation et sera représenté par **Jean François BLANCHARD** Président du Groupement Lyon Métropole

Lors de cette soirée une **plaquette des 50 ans** sera remise par le représentant du District.

Le Football Club de Villefranche Beaujolais invite le District de Lyon et du Rhône de Football à l'**officialisation du partenariat entre l'Olympique Lyon Lyonnais et le FCVB**. Cette célébration de partenariat se fera avant la rencontre de championnat national FCVB c/ FBBP01 programmée le **vendredi 9 novembre 2018 à 20h00**.

Le District de Lyon et du Rhône vous remercie pour cette sympathique invitation.

Le DLR sera représenté par :

Farid DJEBAR Vice-Président et Président de la Commission Technique

Bernard Boisset Président de Commission de la Discipline

Simone BOISSET Présidente du Groupement du Beaujolais

➡ INFORMATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DU DLR LE VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 A LA VERPILLIERE

VŒUX DES CLUBS

Les Clubs qui désirent présenter des vœux ou des modifications des règlements du District de Lyon et du Rhône, à l'Assemblée Générale du vendredi 30 novembre 2018 doivent, conformément à l'article 12 de nos statuts, les adresser au plus tard le **30 octobre 2018 (le cachet de la poste faisant foi)**.